

Problématique de stationnement illicite récurrent des gens du voyage sur la zone d'activités de la Grande Pièce à Limoges

Visite de terrain et point sur les pistes de solutions

Depuis début 2021, les périodes de stationnement illicite des Gens du voyage sur la zone d'activités de la Grande Pièce se succèdent et se multiplient, jusqu'à devenir continues. Près de 20 signalements réalisés par Limoges Métropole à la Préfecture en 20 mois et à ce jour, près de 80 caravanes sont encore installées illicitement sur cette zone.

Après de nombreuses alertes effectuées auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, de nombreux arrêtés de « mise en demeure d'évacuer les terrains occupés » pris par celle-ci, non suivis d'actes de départ et souvent non appuyés par la mise en œuvre d'arrêtés d'expulsion, Limoges Métropole se voit aujourd'hui contrainte de rechercher de nouvelles solutions permettant de retrouver l'usufruit total de ses terrains, destinés principalement à la vente auprès d'entreprises endogènes ou exogènes.

En effet, l'occupation constante par les gens du voyage de ces parcelles est un réel frein à la vente et certaines entreprises intéressées ont récemment préféré renoncer à ces achats pour cause de non-possibilité de visites des espaces et par l'image que ces occupations renvoient du périmètre économique de la Grande Pièce.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil », Limoges Métropole est conforme au schéma départemental d'accueil des gens du voyage en assurant la gestion de six aires d'accueil et d'une aire de grand passage. Dans la perspective de la révision de ce schéma, et conformément aux exigences de la loi Besson, l'intercommunalité s'oriente sur la création de nouveaux équipements sur les communes de Condat-sur-vienne et Verneuil-sur-Vienne.

Au-delà du simple respect de ces exigences, Limoges Métropole a engagé une réflexion afin de pouvoir proposer une stratégie globale à la question des gens du voyage, prenant en compte l'accueil des groupes de voyageurs, le phénomène d'ancrage territorial et de sédentarisation des « gens du voyage locaux » et les obligations réglementaires.

Pour que cette stratégie puisse répondre efficacement à l'accueil de ce public, il est indispensable que tous ces enjeux soient pris en compte de manière complémentaire. Aussi, devant une situation qui paraît aujourd'hui incontrôlable - les collectivités se trouvant démunies de nouveaux recours administratifs - de nouvelles solutions doivent être trouvées rapidement avec la Préfecture pour rétablir la quiétude dans cette zone d'activités.